

Programme JIL 28-32

Un programme d'accompagnement et de préparation des jeunes sportifs marocains aux grandes échéances sportives à venir : Les Jeux Olympiques 2028 et 2032 et les Jeux Olympiques d'hiver prévus entre ces éditions.

Ce programme est financé à travers la convention relative à la mise en œuvre du programme pluriannuel de préparation et de participation des sportifs aux échéances sportives internationales 2019-2028, signée en avril 2019 entre le Comité National Olympique Marocain (CNOM) et le Ministère chargé des sports.

Objectifs

L'objectif principal de ce programme est de mettre en œuvre la stratégie et les moyens nécessaires pour préparer nos jeunes sportifs marocains, à fort potentiel, aux Jeux Olympiques 2028 et 2032. Ces jeunes sportifs sont détectés et proposés par leurs fédérations et doivent répondre aux conditions suivantes :

- Être âgé de 12 à 16 ans (l'âge pourra être ajusté en fonction de la spécificité de la discipline sportive) ;
- Réalisation d'une performance de niveau internationale dans sa catégorie d'âge ;
- Avoir un double projet : sportif, scolaire ou de formation professionnelle.

Modalités d'Accès au Programme

Les Fédérations Royales Marocaines Olympiques qui souhaitent bénéficier ce programme doivent envoyer au CNOM pour étude leur projet sportif contenant les éléments suivants :

- Les objectifs et stratégies à moyen et à long terme;
- Les critères de sélection et la liste des jeunes sportifs qui respectent les conditions d'accès au programme (Toutes les informations des sportifs sélectionnés doivent être saisies sur la plateforme de suivi des sportifs mise à disposition par le CNOM) ;
- Le programme de préparation quadriennal/annuel : compétitions internationales et stages de préparation au Maroc ou à l'étranger, essentiellement, durant les périodes des vacances scolaires ;
- La liste de l'encadrement technique proposé avec les CV ;
- Le système de suivi technique, scolaire, psychologique et médical proposé.

Modalité de Gestion du Programme

Le CNOM mettra en place, avec les fédérations concernées, une convention pour :

- Délimiter les engagements de chaque partie ;
- Arrêter la liste des sportifs sélectionnés, ainsi que leur encadrement technique et médical ;
- Définir le programme de préparation et le budget y afférent ;
- Fixer les objectifs à réaliser par chaque sportif durant ce programme;
- Veiller au respect de la procédure de financement du programme ;

Les Fédérations devront respecter les modalités de gestion et les procédures définies par la convention signée avec le CNOM.